



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2017, à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R ROY/avocat, Secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 19 h 04.

CA17 30 07 0203

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De modifier la séquence de l'ordre du jour pour que l'article 40.24 soit adopté immédiatement après l'article 10.03;

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017 tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

CA17 30 07 0204

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017.

ADOPTÉ

10.03

CA17 30 07 0205

DÉNOMINATION - TERRAIN DE BASEBALL #1 - PARC CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

À la demande des élus du conseil d'arrondissement,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, monsieur le conseiller Richard Guay,
madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la conseillère Nathalie
Pierre-Antoine, madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

De nommer le terrain de baseball #1 situé dans le parc Clémentine-De La Rousselière – District de La Pointe-aux-Prairies comme suit : Raymond Daviault

ADOPTÉ

40.24 1173469013

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Elle désire souligner la présence de membres de la famille Daviault et des membres bénévoles oeuvrant dans le domaine du baseball amateur, à l'occasion de la dénomination du terrain de baseball en l'honneur de Raymond Daviault, au parc Clémentine-De La Rousselière.

La mairesse invite les citoyens de l'arrondissement à participer au programme d'activités « Êtes-vous prêt à bouger ? » du 26 juin au 20 août 2017.

Madame Rouleau parle ensuite du réaménagement des parcs Pasquale-Gattuso et Samuel-Morse.

Par la suite, la mairesse invite les citoyens à découvrir le *skate-park* aménagé sur le boulevard du Tricentenaire, dans le secteur de Pointe-aux-Trembles.

Elle invite aussi les citoyens à participer et à découvrir le fleuve Saint-Laurent grâce aux navettes touristiques et patrimoniales qui seront offertes tout au long de l'été.

Enfin, madame Rouleau invite les citoyens à participer au visionnement en plein air de l'événement *Montréal symphonique*, soulignant le 375^e anniversaire de fondation de la ville, événement qui se tiendra le 19 août prochain à la Place du village.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une demande de suivi aux requêtes faites concernant l'aménagement du sentier au parc Armand-Bombardier et ramasser les branches coupées qui le jonchent.
- Une demande d'une association de baseball amateur, demandant les raisons pour lesquelles l'Association des sports de balle de Montréal a augmenté de façon significative les frais d'entretien des terrains de baseball.
- Une demande pour tailler les arbres de façon à mieux voir les panneaux de circulation.
- Une demande à ce que les activités du marché public soient mieux identifiées sur le site de la Place du village.
- Deux interventions sur la sécurité sur le boulevard Gouin, avec demande d'asphaltage de la bordure de celui-ci.
- Une demande de correction d'un trottoir aménagé en septembre 2016 face au 120, rue Des Sorbiers.
- Une demande pour accélérer le processus d'installation des quais à la descente de mise à l'eau de la 32^e Avenue et demande d'installation d'une toilette publique à la mise à l'eau de la 36^e Avenue.

- Une déclaration de soutien en faveur d'une réfection du boulevard Guin.
- Des remerciements pour les fleurs installées aux coins des rues Sherbrooke et De La Rousselière.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les élus adressent leurs vœux à l'occasion de l'anniversaire de la mairesse.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel informe les citoyens au sujet des différentes collectes de gros rebuts et des modalités de fonctionnement de celles-ci.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes parle du développement économique dans l'arrondissement.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite la population à participer à la 3^e édition des Fêtes Culture les 8 et 9 juillet, et les 4 et 5 août prochains ainsi que l'activité spéciale le 9 août, célébrant le 375^e anniversaire de fondation de la Ville.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà dresse le compte-rendu des activités organisées en juin, dédiées à la communauté italienne de Montréal.

Monsieur le conseiller Richard Guay présente la nouvelle publication à l'attention des citoyens en matière d'urbanisme et de permis municipaux.

Madame la conseillère Suzanne Décarie invite les citoyens à participer à l'activité commémorant la venue des Filles du Roy à Montréal, les 12 et 26 août prochains. Elle avise les citoyens de la tenue d'une simulation de sauvetage nautique qui sera organisée par Hydro-Québec à l'intention de ses employés le 6 juillet prochain et de ne pas s'inquiéter de cette situation. Enfin, elle désire souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux arrivants sur le territoire.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Photographies du sentier du parc Armand-Bombardier, déposées lors de l'intervention d'un citoyen.

CA17 30 07 0206

CONCLUSION - CONTRAT CADRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET EN INGÉNIERIE - ATELIER CIVILITI INC. - DIVERS PROJETS DE PARCS - DURÉE DE 18 MOIS - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-PARC17-07-CC (11 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder un contrat cadre, pour une durée de 18 mois, pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie, au montant maximal de 275 245,55 \$, taxes incluses, avec une possibilité de prolongation maximale de 12 mois ;

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme ci-après désignée, Atelier Civiliti inc., ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles les services professionnels requis à cette fin pour la somme maximale de 275 245,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro PRO-PARC17-07-CC et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029, tel que modifié et, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉ

20.01 1174281008

CA17 30 07 0207

OCTROI - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - PANGEOS INC. - CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRE DU LITTORAL - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU LITTORAL - PLAGE DE L'EST - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-16-PARC-32 (1 SOUMISSIONNAIRE).

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Pangeos inc. au montant de 197 340,10 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-16-PARC-32;

D'autoriser une dépense maximale de 197 340,10 \$, taxes et contingences incluses pour des services professionnels pour la caractérisation environnementale complémentaire du littoral et la surveillance des travaux de restauration du littoral, dans le cadre du projet de la plage de l'Est;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ce contrat sera financé à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1174281004

CA17 30 07 0208

OCTROI - CONTRAT - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC. - TRAVAUX DE VOIRIE DANS L'ARRONDISSEMENT (PRR-PCPR 2017) LOT 2 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-ING17-06 (2 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Demix Construction, Une Division de CRH Canada inc., au montant de 9 145 489,28 \$ taxes incluses, pour travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PRR-PCPR 2017) - Lot 2, conformément aux documents d'appel d'offres et de la soumission déposée numéro RP-ING17-06 (2 soumissionnaires) ;

D'autoriser une dépense de 9 958 489,28 \$ taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la ville-centre de la façon suivante:

- 76 % au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT),
- 24 % à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

ADOPTÉ

20.03 1174281009

CA17 30 07 0209

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 17-16242 DU SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT (RP-PARC-17-08 POUR L'ARRONDISSEMENT) - CONTRAT D'ÉLAGAGE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro 17-16242 du Service de l'approvisionnement (RP-PARC-17-08 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles), pour un contrat d'élagage dans l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1174281010

CA17 30 07 0210

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-16-PARC-52 - RÉFECTION ET L'ÉCLAIRAGE DE SENTIER - PARC CHEVALIER-CUIVRÉ.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro RP-16-PARC-52 pour la réfection et l'éclairage de sentier au parc Chevalier-Cuivré.

ADOPTÉ

20.05 1162726023

20.06 VACANT

CA17 30 07 0211

PRENDRE ACTE - FIN DU CONTRAT PRO-DSAG16-01 - OCTROI - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICES PROFESSIONNELS - PRO-DSAG17-05 - FIRME POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC. - PROJET DE LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE EXTÉRIEURE ET D'UN CHALET DES BAIGNEURS - PARC HANS-SELYE - AUTORISATION DE DÉPENSE - INCLUANT LES FRAIS DE CONTINGENCE ET D'INCIDENCE, LE CAS ÉCHÉANT.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

De prendre acte de la fin du contrat de services professionnels pour le projet de la construction d'une piscine extérieure et d'un chalet des baigneurs au parc Hans-Selye conformément aux documents d'appel d'offres numéro PRO-DSAG16-01, et ce, en raison de la décision du CA de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de ne pas octroyer ce contrat;

D'adjuger un contrat de gré à gré pour des services professionnels à la firme Poirier Fontaine Architectes inc., firme qui s'engage à fournir des services professionnels pour la réalisation du projet de construction d'une piscine extérieure et d'un chalet de baigneurs au parc Hans-Selye, et ce, pour un montant de

171 021,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de soumission et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la convention à intervenir entre les parties;

D'autoriser une dépense de 190 244,73 \$, taxes incluses, afin d'inclure, le cas échéant, les frais contingents et incidents;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1175367003

CA17 30 07 0212

CONCLUSION - ENTENTE - MODIFIANT À NOUVEAU UNE ENTENTE CONTRACTÉE - 9226-7681 QUÉBEC INC. (REPLACÉE PAR LA SUITE PAR L'ENTREPRISE DÉVELOPPEMENT JOSEPH-MORIN S.E.C.) - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES- PROJET RÉSIDENTIEL SUR LA RUE JOSEPH-MORIN, ENTRE LA RUE RENÉ-CHOPIN ET LA LIMITE DU LOT NUMÉRO 1 057 230 - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'un contrat modifiant à nouveau l'entente relative à des travaux d'infrastructures, signée et autorisée par la résolution numéro CA11 30 04 0101 dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Joseph-Morin, entre la rue René-Chopin et la limite du lot numéro 1 057 230 à Rivière-des-Prairies, ladite entente étant conclue entre 9226-7681 Québec inc. (Cédant), Développement Joseph Morin, S.E.C. (Cessionnaire) et la Ville de Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, Me Alain R. Roy, à signer ladite entente pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1174642001

CA17 30 07 0213

APPROBATION - CONVENTION - ORGANISME MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - CONSTRUCTION - MAISON DE JEUNES - PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS - PROGRAMME JEUNESSE - DURÉE DE NEUF (9) ANS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver une convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, d'une durée de neuf (9) ans, se terminant le 31 décembre 2025, établissant les modalités et conditions de versements du soutien financier et d'autoriser sa signature par la mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, et par le secrétaire d'arrondissement, Me Alain R. Roy.

D'accorder à cet effet :

- un soutien financier maximal de 300 000 \$, incluant les taxes applicables, pour la construction d'une maison de jeunes;
- un soutien financier de 197 587 \$ par année, indexé annuellement de 2 %, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse;

Le tout, pour un total de 1 995 881 \$, incluant les taxes applicables, sur neuf (9) ans, dont la répartition se reflétera de la manière suivante :

1. Pour l'année 2017, un soutien financier maximal de 300 000 \$, incluant les taxes applicables, pour la construction d'une maison de jeunes;
2. Pour l'année 2018, un soutien financier maximal de 197 587 \$, incluant les taxes applicables, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse;
3. Pour l'année 2019, un soutien financier maximal de 201 538 \$, incluant les taxes applicables, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse;
4. Pour l'année 2020, un soutien financier maximal de 205 569 \$, incluant les taxes applicables, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse;
5. Pour l'année 2021, un soutien financier maximal de 209 681 \$, incluant les taxes applicables; pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse;
6. Pour l'année 2022, un soutien financier maximal de 213 874 \$, incluant les taxes applicables; pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse;
7. Pour l'année 2023, un soutien financier maximal de 218 152 \$, incluant les taxes applicables, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse;
8. Pour l'année 2024, un soutien financier maximal de 222 515 \$, incluant les taxes applicables, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse;
9. Pour l'année 2025, un soutien financier maximal de 226 965 \$, incluant les taxes applicables, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1174561004

CA17 30 07 0214

PROJET DE CONSTRUCTION - MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE ACCORDANT LA MAINLEVÉE DE CONDITIONS IMPOSÉES PAR LE CANADIEN NATIONAL - AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE AVEC RENONCIATION AU BÉNÉFICE DE L'ACCESSION - AU BÉNÉFICE DE LA MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES INC.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles avec renonciation au droit d'accession un terrain connu comme étant une partie du lot numéro 1 503 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le boulevard du Tricentenaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

D'approuver le projet par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada accorde mainlevée du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 477 726, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ces conventions, pour et nom de la Ville de Montréal – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.10 1176951017

CA17 30 07 0215

OCTROI - SUBVENTION - NON RÉCURRENTE - ORGANISME JEUNES MARINS URBAINS - RÉALISATION D'UNE OFFRE D'ACTIVITÉS DE LOISIRS PLEIN AIR - PÉRIODE DU 10 AU 30 JUILLET 2017.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une subvention non récurrente de 2 000 \$, incluant les taxes, à l'organisme Jeunes Marins Urbains, pour la réalisation d'activités de loisirs plein air pour la période du 10 au 30 juillet 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.11 1174561005

CA17 30 07 0216

OCTROI - SUBVENTION NON-RÉCURRENTE - CENTRE DES FEMMES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - RÉALISATION D'UN PROJET D'ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉDUCATIFS - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - APPROBATION DU VIREMENT DE CRÉDIT.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver l'octroi d'une subvention non récurrente à l'organisme Centre des femmes de Rivière-des-Prairies au montant de 2 998 \$, incluant les taxes, pour la réalisation d'un projet d'activités de loisirs éducatifs.

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 2 998 \$;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1174561007

CA17 30 07 0217

OCTROI - SUBVENTION NON-RÉCURRENTE - ORGANISME L'ART-RIVÉ, CENTRE DE JOUR DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - RÉALISATION D'UN PROJET EN LOISIRS CULTUREL - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - APPROBATION DU VIREMENT DE CRÉDIT.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'octroi d'une subvention non récurrente à l'organisme L'Art-Rivé, centre de jour de Rivière-des-Prairies, au montant de 2 873 \$, incluant les taxes, pour la réalisation d'un projet en loisir culturel.

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 2 873 \$;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1174561006

CA17 30 07 0218

**OCTROI - SUBVENTION NON-RÉCURRENTE - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE RIVIÈRE-DES-
PRAIRIES - RÉALISATION D'UN PROJET D'IMPLICATION CITOYENNE - AFFECTATION DES
SURPLUS DE GESTION - APPROBATION DU VIREMENT DE CRÉDIT.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver l'octroi d'une subvention non récurrente à l'organisme Carrefour Jeunesse emploi de Rivière-des-Prairies, au montant de 5 000 \$, incluant les taxes, pour la réalisation d'un projet d'implication citoyenne.

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 5 000 \$;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.14 1174561008

CA17 30 07 0219

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - LES PETITS SOLEILS DE LA
POINTE-DE-L'ÎLE - RÉALISATION D'UN CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ POUR UNE CLIENTÈLE
ÂGÉE DE 6 À 17 ANS ET VIVANT AVEC UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE - PÉRIODE
ESTIVALE 2017 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 20 800 \$, non récurrent, à l'organisme Les Petits soleils de la Pointe-de-l'île afin de réaliser un camp de jour spécialisé à l'été 2017, pour la clientèle 6-17 ans vivant avec une déficience intellectuelle;

D'approuver un projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.15 1175313001

CA17 30 07 0220

OCTROI - CONTRAT - GROUPE ATWILL-MORIN INC. - RESTAURATION DES FONDATIONS APPARENTES DE LA MAISON DU CITOYEN - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RP-DGP17-51 (1 SOUMISSIONNAIRE).

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat au Groupe Atwill-Morin inc., au montant de 58 454,12 \$, taxes et contingences incluses, et ce, pour la restauration des fondations apparentes de la Maison du citoyen, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation et de la soumission déposée numéro RP-DGP17-51 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.16 1176239004

CA17 30 07 0221

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - QUATRE ORGANISMES : LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - ÉQUIPE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (É.R.D.P.) - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ILE DE MONTRÉAL (PALIM) - VOLET CLUBS DE VACANCES 2017.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 16 848 \$ pour quatre (4) organismes partenaires de l'arrondissement offrant des clubs de vacances dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal 2017, soit :

- Loisirs Communautaires le Relais du Bout	3 164 \$
- Le centre Leadership pour la jeunesse Don Bosco	4 346 \$
- Équipe Rivière-des-Prairies (É.R.D.P.)	5 138 \$
- Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	4 200 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1173353001

CA17 30 07 0222

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 5 mai 2017.

ADOPTÉ

30.02

CA17 30 07 0223

OCTROI - DEUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ADDITIONNELLES NON RÉCURRENTES - COOP DE SOLIDARITÉ CENTRE MULTIMÉDIA DE L'EST DE MONTRÉAL - SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DES BIENFAITS DE L'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE - RÉALISATION DES ÉVÉNEMENTS - CÉLÉBRATIONS DU 375^E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle, non récurrente, à l'organisme Coop de Solidarité Centre multimédia de l'Est de Montréal, représentant une somme de 6 700 \$ payable en 2017, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal;

D'octroyer une contribution financière additionnelle, non récurrente, à l'organisme Société pour la Promotion des Bienfaits de l'Apprentissage de la Musique, représentant une somme de 10 000 \$ payable en 2017, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal;

D'approuver les projets de convention à cet effet;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda;

D'autoriser un virement de crédits à cette fin.

ADOPTÉ

30.03 1162962001

CA17 30 07 0224

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - AQDR POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL; CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-CANADIENS - FOND-ACTION SANTÉ COMMUNAUTAIRE BÉNISE NORMIL; LIGUE NAVALE DU CANADA, SECTION QUÉBEC, SUCCURSALE RDP, (CORPS DE CADETS 233 LE ST-ÉTIENNE) - CDC RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente aux organismes suivants :

- 500 \$ à l'organisme AQDR Pointe-de-l'Île de Montréal pour la 2^e édition du Salon des aînés de la Pointe-de-l'île de Montréal qui se tiendra le 5 octobre 2017;
- 700 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la 24^e édition de la semaine italienne de Montréal qui se tiendra du 4 au 13 août 2017;
- 300 \$ à l'organisme Fond-Action santé communautaire Bénise Normil pour la réalisation de sa 4^e édition du gala souper bénéfice qui se tiendra le 13 octobre 2017 dans le cadre du renouvellement du projet Agent de saines habitudes de vie
- 350 \$ à la Ligue navale du Canada, section Québec, succursale RDP, (corps de cadets 233 le St-Étienne) pour la location d'un autobus pour la visite de l'Amerigo Vespucci dont la date reste à déterminer;
- 500 \$ à l'organisme CDC Rivière-des-Prairies pour l'édition 2017 du Gala de la rentrée de RDP qui se tiendra le 14 septembre 2017;
- 500 \$ au Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, pour aider l'organisme à financer l'achat de logos devant être installés sur les 3 glaces des arénas de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1170448010

CA17 30 07 0225

PROLONGATION - ARTICLE 85.1 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (R.L.R.Q., c. C-11.4) - OFFRE DE SERVICE DE L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE - PRISE EN CHARGE - GESTION DU CONTRAT DE SERVICE DE GESTION DES RÉSERVATIONS DES TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS (SOCCER ET FOOTBALL) - TERRITOIRE DE MONTRÉAL-CONCORDIA (NEUF ARRONDISSEMENTS) - ANNÉE 2017 - APPROBATION D'UN VIREMENT DE CRÉDITS À L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE POUR L'ANNÉE 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accepter la prolongation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4), de l'offre de service de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion du contrat de service de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf arrondissements), selon les modalités et conditions prévues au contrat, et ce, pour l'année 2017;

D'autoriser une dépense totalisant 4 000 \$ incluant toutes les taxes pour l'année 2017;

D'autoriser le virement de crédit à la Division des services techniques et soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui effectuera le versement des sommes payables à la Commission sportive de Montréal (CSM), conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 13-13327;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.05 1174761001

CA17 30 07 0226

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE DE MAI 2017 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 29 AVRIL AU 26 MAI 2017 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE DE MAI 2017 - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE DE MAI 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mai 2017 et en matière de ressources financières pour la période du 29 avril au 26 mai 2017;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de mai 2017 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mai 2017.

ADOPTÉ

30.06 1174230009

CA17 30 07 0227

RAPPORT - MAIRESSE - SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - RELATIVEMENT À L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, monsieur le conseiller Richard Guay,
madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la conseillère Nathalie
Pierre-Antoine, monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport de la mairesse d'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

De procéder à la publication du rapport dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à la distribution porte à porte chez les citoyens.

ADOPTÉ

30.07 1170448004

CA17 30 07 0228

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT OCTROYÉ - LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. - AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA MAISON DU CITOYEN - STATIONNEMENTS, ÉCLAIRAGE ET AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-DGP-16-52 - AUTORISATION DE DÉPENSE ADDITIONNELLE - INCIDENCES.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé à l'entreprise Les Constructions et Pavage

Jeskar inc., au montant de 137 970 \$, taxes incluses, pour l'aménagement du site de la Maison du citoyen - Stationnements, éclairage et aménagements périphériques – Vieux-Pointe-aux-Trembles, et ce, faisant augmenter le contrat total de la firme de 1 474 151,05 \$ toutes taxes et contingences incluses à 1 612 121,05 \$ toutes taxes et contingences incluses;

D'autoriser une dépense additionnelle pour les incidences au montant de 3 000 \$, sans taxes, faisant ainsi augmenter la dépense totale associée à ce projet de 1 528 209,82 \$, taxes, incidences et contingences incluses, à 1 669 179,82 \$ taxes, incidences et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ

30.08 1166239005

CA17 30 07 0229

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-111 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL PRÉVU AUX 12780 ET 12782, BOULEVARD INDUSTRIEL AUX FINS DES USAGES « BUREAU », « ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ » ET « ACTIVITÉS ET ENTREPOSAGE À L'EXTÉRIEUR RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE », DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES ».

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-111 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial prévu aux 12780 et 12782, boulevard Industriel aux fins des usages « bureau », « école d'enseignement spécialisé » et « activités et entreposage à l'extérieur reliés aux activités de l'école » - District de Pointe-aux-Trembles », sur le lot portant le numéro 1 505 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Que ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 23 août 2017, à 18 h 30, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à la salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1170565006

CA17 30 07 0230

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-112 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE QUINZE (15) LOGEMENTS, AU 13090, RUE NOTRE-DAME EST, DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES » SUR LE LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 504 411 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL.

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-112 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de quinze (15) logements, au 13090, rue Notre-Dame Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles » sur le lot portant le numéro 1 504 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Que ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 23 août 2017, à 18 h 30, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à la salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1176425014

CA17 30 07 0231

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉOLUTION PP-60-1.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 juin 2017 relativement au projet de la résolution PP-60-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-60 autorisant l'occupation d'un terrain et d'un bâtiment aux fins de l'usage « entrepreneurs et matériaux de construction » prévu au 13160, boulevard Métropolitain Est – district de Pointe-aux-Trembles».

ADOPTÉ

40.03 1173469007

CA17 30 07 0232

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RCA09-Z01-030.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 juin 2017 relativement au projet de la règlement numéro RCA09-Z01-030 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires touchant les zones 566, 568, 570 et 571 ».

ADOPTÉ

40.04 1176425012

CA17 30 07 0233

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-60-1 - « PROJET PARTICULIER VISANT À MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO PP-60 AUTORISANT L'OCCUPATION D'UN TERRAIN ET D'UN BÂTIMENT AUX FINS DE L'USAGE « ENTREPRENEURS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION » PRÉVU AU 13160, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES».

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-60-1 intitulée « Projet particulier modifiant le projet particulier numéro PP-60 autorisant l'occupation d'un terrain et d'un bâtiment aux fins de l'usage « Entrepreneurs et matériaux de construction », au 13160, boulevard Métropolitain Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles » sur le lot 5 001 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.05 1173469007

CA17 30 07 0234

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-030 - INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES TOUCHANT LES ZONES 566, 568, 570 ET 571».

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-030 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires touchant les zones 566, 568, 570 et 571».

ADOPTÉ

40.06 1176425012

CA17 30 07 0235

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-82-1 - « PROJET PARTICULIER VISANT À MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO PP-82 AUTORISANT L'OCCUPATION AUX FINS DES USAGES « CENTRE DE RÉNOVATION » ET « QUINCAILLERIE » DU 11837, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES ».

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QU'en 2013, le conseil d'arrondissement avait accordé un projet particulier donnant suite à la demande formulée par le requérant, tel qu'il appert de la résolution numéro PP-82;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier ce projet particulier et qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette modification ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 mai 2017 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire n'a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-82-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-82 autorisant l'occupation aux fins des usages « centre de rénovation » et « quincaillerie », du 11837, rue Notre-Dame Est, district de Pointe-aux-Trembles » sur le lot 1 092 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.07 1173469005

CA17 30 07 0236

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION AUX FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS - TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, applicable jusqu'à la prise d'effet du « *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* », conformément à l'article 18 dudit règlement.

ADOPTÉ

40.08 1171652002

CA17 30 07 0237

DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - REGISTRE DU 13 JUIN 2017 - RÉOLUTION NUMÉRO PP-108 INTITULÉE : « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE QUATRE (4) BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS PRÉVUS SUR LES LOTS PORTANT LES NUMÉROS 5 371 237 ET 5 456 735 À 5 456 737 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES ».

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite au registre tenu le 13 juin 2017 pour la résolution numéro PP-108 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels prévus sur les lots portant les numéros 5 371 237 et 5 456 735 à 5 456 737 – District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.09 1166425016

CA17 30 07 0238

DÉROGATION MINEURE 11720, RUE CHARLOTTE-TASSÉ

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 138 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à l'emplacement d'une piscine projetée sur le terrain d'un bâtiment résidentiel situé au 11720, rue Charlotte-Tassé, dans le district de Rivière-des-Prairies. L'emplacement de la piscine est présenté sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-Philippe Grondin, en date du 6 juin 2017, minute 4766, à savoir :

- Permettre une distance minimale de 2,22 mètres entre une piscine et l'emprise d'une voie publique, au lieu de 5,5 mètres.

Aucune partie de la piscine ne devra empiéter dans la servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell.

ADOPTÉ

40.10 1175270006

CA17 30 07 0239

DÉROGATION MINEURE - 12575, RUE SHERBROOKE EST.

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 28 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) relativement à la marge de recul avant maximale d'un bâtiment commercial sis au 12575, rue Sherbrooke Est, sur le lot portant le numéro 1 370 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001309174 – District de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur le plan projet d'implantation préparé par monsieur David Lord, arpenteur géomètre, en date du 5 juin 2017 et sur le plan d'aménagement préparé par PPU urbanistes-conseils, en date du 25 mai 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques le 30 mai 2017, à savoir :

- permettre une marge de recul avant de 22,96 mètres pour le bâtiment commercial existant sis au 12575 rue Sherbrooke Est dont la partie avant sera démolie sur une profondeur de 4,9 mètres alors que le Règlement de zonage exige une marge de recul avant maximale de 9,5 mètres, et ce, aux conditions suivantes :
 - la cour avant devant la façade du bâtiment doit être gazonnée et plantée d'arbres;
 - une terrasse extérieure doit être aménagée devant la façade du bâtiment;
 - le terrain en cour avant doit être nivelé progressivement;
 - cinq (5) supports à vélo doivent être installés dans la cour avant;

- l'aire de stationnement en cour arrière doit comprendre des îlots paysagers plantés d'arbres;
- la bande de terrain de 3,87 mètres le long de la ligne arrière doit être plantée d'arbres;
- la zone tampon verdie entre le mur latéral gauche et le lot voisin numéro 1 370 916 doit être maintenue;
- l'accès véhiculaire au sud doit être réservé pour la sortie des véhicules utilisant le service à l'auto et des véhicules de livraison.

ADOPTÉ

40.11 1170565007

CA17 30 07 0240

DÉROGATION MINEURE - 11850, RUE SHERBROOKE EST.

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant aux articles 171, 231 et 238 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01 tel que modifié), relativement à la largeur d'une voie d'accès à une aire de stationnement, ainsi qu'à l'emplacement et au nombre d'unités de chargement pour un bâtiment commercial situé au 11850, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Les dérogations sont présentées sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 mai 2017, à savoir :

- Permettre une voie d'accès d'une largeur maximale de 11 mètres, au lieu de 7,5 mètres, tel que prescrit à l'article 171 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).
- Permettre de fournir une seule unité de chargement, au lieu de deux unités de chargement, tel que prescrit à l'article 231 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).
- Permettre une unité de chargement en cour avant, au lieu de dans une autre cour, tel que prescrit au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

Les membres du comité consultatif d'urbanisme suggèrent fortement de dissimuler à l'aide de plantes grimpanes le mur-écran du quai de chargement.

L'unité de chargement devra être dissimulée par un mur-écran d'une hauteur minimale de 12 pieds et d'une longueur minimale de 25 pieds. De plus, un minimum de 20 arbres devront être plantés, tel qu'illustré sur le plan d'implantation.

ADOPTÉ

40.12 1175270005

CA17 30 07 0241

DÉROGATION MINEURE - 11855, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET.

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 237 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à l'accès en marche arrière à deux (2) quais de chargement dans le cadre d'un projet de transformation d'un bâtiment industriel situé au 11855, boulevard Rodolphe-Forget, sur le lot numéro 1 074 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout tel qu'illustré sur le *plan topographique et plan-projet d'implantation*, préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Gilles Dupont, en date du 7 avril 2017, minute 35347, de même que sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 24 mai 2017, à savoir :

- Permettre l'accès à deux (2) unités de chargement en marche arrière, plutôt qu'en marche avant, tel que prescrit par l'article 237 du règlement de zonage (RCA09-Z01 tel que modifié).

Le tout, à la condition suivante :

- Le requérant doit aménager des espaces verts et des passages piétons, tel que présenté sur le plan soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 24 mai 2017.

ADOPTÉ

40.13 1173469011

CA17 30 07 0242

PIIA - 12020, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01 tel que modifié), du projet de remplacement d'une partie de la maçonnerie de la façade arrière d'un bâtiment situé au 12020, rue Notre-Dame Est, sur le lot projeté 1 092 971, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur les images prises par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 mai 2017.

Le matériau et la couleur retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Façade arrière, rez-de-chaussée	Rouge

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, un matériau et une couleur équivalents, ainsi qu'un matériau de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.14 1173469010

CA17 30 07 0243

PIIA - 12675, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), d'une enseigne commerciale pour une entreprise située au 12675, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté 4 549 311, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'enseigne est illustrée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 1^{er} juin 2017.

ADOPTÉ

40.15 1170826005

CA17 30 07 0244

PIIA - 7025 ET 7125, RUE MARIE-VICTORIN.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 22 de la section 2 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), les plans visant le remplacement de fenêtres et de portes sur deux murs et le remplacement d'une unité de climatisation sur le toit du pavillon Champagnat situé au 7125, rue Marie-Victorin, ainsi que le remplacement d'une unité de climatisation sur le toit du bâtiment Triest T du Pavillon Mode, situé au 7025, rue Marie-Victorin, sur le lot 3 936 657, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout tel qu'illustré sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 30 mai 2017.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Aluminium	Fenêtres	Fini anodisé clair
Acier	Portes	Brun gris

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.16 1170565008

CA17 30 07 0245

PIIA - 11850, RUE SHERBROOKE EST.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01 tel que modifié), du projet l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 11850, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté 6 103 869, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'agrandissement est illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 juin 2017.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Bloc de béton (tel qu'existant)	Façades	Gris
Revêtement métallique (tel qu'existant)	Façades	Gris pierre #6071, Vicwest
Revêtement métallique (tel qu'existant)	Façades	Bleu héron #6079, Vicwest
Revêtement métallique (tel qu'existant)	Façades	Orange #6063, Vicwest

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.17 1170826006

CA17 30 07 0246

PIIA - 12315-12317-12319, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 juin 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'amendement de la résolution CA12 30 11 0390, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01 tel que modifié), visant les plans relatifs à l'apparence architecturale et à l'aménagement du terrain pour un projet de construction d'un bâtiment résidentiel de type triplex prévu aux 12315-12317-12319, rue Trefflé-Berthiaume, sur le lot numéro 4 728 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la phase VI du projet résidentiel du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur la perspective déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 juin 2017.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	Élément architectural	Compagnie	Couleur et compagnie
Brique	Façade	Hanson	Sundance Matt / MTM
Pierre	Façade, allèges et autres éléments architecturaux	Shouldice	Desert Buff / Tex-Stone
Fibrociment	Façade	Certainteed	Countru Red
Acier	Portes	Novatech	Slate Charbon 523 / Pure
Aluminium	Fascia et soffite, cadres des portes et fenêtres, avant-toits et toits des balcons	Gentek	Slate Charbon 523
Aluminium	Portes de garage	Garaga	Slate Charbon / Standard
Bardeau d'asphalte	Toit	BP	Noir 2 tons / Mystique

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

L'aménagement du terrain est illustré sur le plan soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 juin 2017.

Le tout, relativement à la demande de modification de PIIA numéro 3001312860.

ADOPTÉ

40.18 1173469012

CA17 30 07 0247

MISE AUX NORMES - RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - ÉCOLE SAINTE-GERMAINE-COUSIN.

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du 22 février 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA17-(C-4.1)-005 :

Sur la 47^e Avenue (côté est)

- D'implanter une zone de débarcadère réservée à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 7 mètres, immédiatement au nord de la rue Gratton;
- De remplacer la zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, située immédiatement au sud de la limite de propriété nord du terrain de l'école par une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin;
- De retirer la zone d'interdiction de stationnement de 8 h à 17 h jours d'école, située immédiatement au sud de la rue Ontario;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 30 mètres, immédiatement au sud de la rue Ontario.
- D'implanter une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 28 mètres, immédiatement au nord de la limite de propriété sud du terrain de l'école.

Sur la rue Gratton (côté sud)

- De retirer la zone de stationnement interdit de 9 h à 22 h 30 située immédiatement à l'est de l'accès à la cour d'école;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit de 7 h à 22 h 30, sur une longueur de 41 mètres, immédiatement à l'est de l'accès à la cour d'école.

Sur la rue Ontario (côté nord)

- De réduire la zone de stationnement interdit de 9 h à 22 h 30 à une longueur de 24 mètres (12 mètres sur chaque côté de l'accès au terrain de jeux du parc).

Sur la 48^e Avenue (côté ouest)

- D'implanter une zone d'arrêt interdit de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 7 mètres, immédiatement au nord de la zone de dégagement de la borne d'incendie située à l'opposé du #1919, 48^e Avenue;
- De retirer la zone d'interdiction de stationnement de 8 h à 16 h jours d'école, située entre les deux accès au stationnement du personnel de l'école;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit de 7 h à 16 h excepté autobus scolaire, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 24 mètres, entre l'entrée charretière au stationnement du personnel de l'école et l'accès piétonnier à la direction de l'école;
- De retirer la zone d'interdiction de stationnement de 8 h à 17 h jours d'école, située immédiatement au nord de la limite de propriété sud du terrain de l'école;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit de 7 h à 16 h excepté autobus scolaire, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 46 mètres, immédiatement au nord de la limite de propriété sud du terrain de l'école.

ADOPTÉ

40.19 1175888007

CA17 30 07 0248

INSTALLATION - PANNEAUX ARRÊT - PLUSIEURS INTERSECTIONS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

- D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue René-Lévesque, à la hauteur de l'avenue 18^e Avenue;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue De la Gauchetière, à la hauteur de la rue du Poitou;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue De la Gauchetière, à la hauteur de la 1^{ère} Avenue;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Victoria, à la hauteur de la 6^e Avenue;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Victoria, à la hauteur de la 1^{ère} Avenue;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur le boulevard Gouin, à la hauteur de la rue D'Alembert;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la 27^e Avenue, à la hauteur de la rue Pierre-Maguet;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, à la hauteur de la rue Saint-Joseph;
- D'interdire le stationnement en permanence sur le côté sud de la rue Victoria, sur une distance de 18 mètres, de part et d'autre de l'axe de la 1^{ère} Avenue;
- D'interdire le stationnement en permanence sur le côté sud de la rue Victoria, sur une distance de 18 mètres, de part et d'autre de l'axe de la 6^e Avenue.

ADOPTÉ

40.20 1175888006

CA17 30 07 0249

ÉDICTION - ORDONNANCE - MODIFIANT L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LA CUISINE DE RUE (15-039) - RETIRER LE SITE DE LA PLACE DU VILLAGE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES DES SITES ASSUJETTIS AU DIT RÈGLEMENT.

Attendu que le Conseil de Ville a, lors de sa séance du 24 mars 2015, adopté la résolution CM15 0365 adoptant le règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue;

Attendu que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en concordance avec ce règlement, peut apporter des modifications à l'article 34 du dit règlement ;

Attendu que l'arrondissement a adopté la résolution CA15 30 12 0414, lors de la séance du 1er décembre 2015, ayant pour but d'édicter une ordonnance modifiant l'article B du règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser le site de la place du Village de la Pointe-aux-Trembles comme emplacement potentiel en vertu du dit règlement.

Attendu que l'arrondissement a adopté la résolution CA16 30 07 0211, lors de la séance du 5 juillet 2016, ayant pour but d'édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de retirer le site de la place du Village de Pointe-aux-Trembles des sites assujettis audit règlement pour l'année 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA17-(15-039)-001 modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de retirer à nouveau le site de la place du Village de Pointe-aux-Trembles des sites assujettis audit règlement pour l'année 2017.

ADOPTÉ

40.21 1176425015

CA17 30 07 0250

DEMANDE AU COMITÉ EXÉCUTIF - ORDONNANCE - EN VERTU DE L'ARTICLE 54 DU RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX (16-060 TEL QUE MODIFIÉ) - AUTORISATION - GARDE TEMPORAIRE D'ANIMAUX DE FERME SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'édicter une ordonnance en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre d'événements publics.

ADOPTÉ

40.22 1172971002

CA17 30 07 0251

ÉDICTION - ORDONNANCE - AUTORISANT L’AFFICHAGE DE PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR CERTAINS SITES DANS L’ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D’édicter l’ordonnance numéro OCA17-(RCA09-Z01)-003-1 en vertu de l’article 315 du règlement de zonage de l’arrondissement (RCA09-Z01, tel que modifié), afin :

D’autoriser exceptionnellement l’affichage :

- des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l’ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.23 1171528003

CA17 30 07 0252

DÉPÔT - LISTES DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS - 1) COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$; - 2) COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ - CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT - LORSQUE L’ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$ - PÉRIODE DU 1ER JUIN 2016 AU 31 MAI 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l’ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 pour l’arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1170448003

CA17 30 07 0253

LEVÉE - SÉANCE

À 21 h 04

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement